



Québec, le 17 janvier 2017

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 19 décembre 2016, libellée comme suit :

« Obtenir copie de tout document me permettant de voir la listes des voyages avec des avions/jets/challengers/hélicoptères et incluant vols nolisés du premier ministre du Québec Philippe Couillard et son cabinet et ce depuis son élection en 2014 à ce jour, le 20 décembre 2016. Les documents devront aussi montrer chacun des voyages, type de transport , date et destination ex) ville de Qc à Gatineau de chacun des voyages, coûts en argent de chacun des voyages incluant les voyages dans la province de Québec et au Canada ainsi qu'à l'étranger.

(Attention je ne veux pas les données en lignes sur internet car plusieurs informations son manquantes). Svp si possible mentre en format Excel CSV

Obtenir copie de tout document me permettant de voir la listes des voyages avec des avions/jets/challengers/hélicoptères et incluant vols nolisés du premier ministre du Québec en 2013 Pauline Marois et son cabinet et ce uniquement pour l'année 2013. Les documents devront aussi montrer chacun des voyages, date et type de transport , destination exemple) ville de Qc à Trois-Rivières de chacun des voyages, coûts en argent de chacun des voyages incluant les voyages dans la province de Québec et au Canada ainsi qu'à l'étranger.

(Attention je ne veux pas les données en lignes sur internet car plusieurs informations son manquantes). Svp si possible mentre en format Excel CSV

Obtenir copie de tout document me permettant de voir la listes des voyages avec des avions/jets/challengers/hélicoptères et incluant vols nolisés du premier ministre du Québec en 2011 Jean Charest et son cabinet et ce uniquement pour l'année 2011. Les documents devront aussi montrer chacun des voyages, date et type de transport , destination exemple) ville de Qc à Montréal de chacun des voyages, coûts en argent de chacun des voyages incluant les voyages dans la province de Québec et au Canada ainsi qu'à l'étranger.

(Attention je ne veux pas les données en lignes sur internet car plusieurs informations son manquantes). Svp si possible mentre en format Excel CSV »

Concernant les déplacements des premiers ministres au Québec et dans les autres provinces canadiennes, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) ne détient aucun document. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après, la Loi), vous êtes prié de vous adresser au responsable de l'accès aux documents du ministère du Conseil exécutif (MCE) :

Monsieur Marc-Antoine Adam  
Secrétariat du Conseil exécutif  
Édifice Honoré-Mercier, bureau 2.01  
835, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1A 1B4

Nous vous référons également au MCE pour ce qui est des coûts de déplacement au Québec, dans les autres provinces canadiennes et à l'étranger des membres du personnel de cabinet des premiers ministres, qui ne sont pas à la charge du MRIF.

Vous trouverez ci-joint, tel que demandé, les documents faisant état des coûts des déplacements à l'étranger, en aéronef, effectués par les premiers ministres du Québec en 2011 et en 2013. Nous attirons votre attention au fait qu'en 2011, les coûts des vols nolisés étaient répartis parmi l'ensemble des participants gouvernementaux à ces déplacements. En 2013, les coûts des vols nolisés étaient attribués à la première ministre et n'étaient pas répartis parmi les participants gouvernementaux aux déplacements.

Pour ce qui est des déplacements à l'étranger, en aéronef, effectués par le premier ministre du Québec depuis avril 2014, nous vous référons à la décision rendue par le Ministère le 25 octobre 2016 en réponse à la demande SM-2016-10-13-0007, ainsi qu'aux documents joints à cette décision. Voici l'hyperlien vers la page pertinente du site du MRIF vous permettant de consulter ces documents :

<http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-information/decisions-documents-transmis-demande-acces>

Enfin, les coûts des déplacements à l'étranger, en aéronef, effectués par le premier ministre du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2016 seront publiés sur le site du ministère du Conseil exécutif le 15 février 2017, dans le cadre de la reddition de comptes trimestrielle des dépenses des ministères et organismes du gouvernement.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Alain Olivier  
Responsable de l'accès aux documents

p.j.